



Non respect d'un artiste envers son contrat d'engagement

Par **trevor**, le **04/08/2010** à **00:12**

Bonjour, nous sommes une asso loi 1901 basée dans le Finistère, depuis 6 années nous organisons un petit festival de jazz à la fin du mois de juillet, cette année, nous avons invité deux musiciens en "têtes d'affiche" un violoniste de renommée internationale et son trio, qui lui, à honoré son contrat et un guitariste de renommée internationale lui aussi, qui devait s'intégrer au groupe du violoniste, l'agent des artistes nous à envoyé un contrat en bonne et due forme qui a été signé en deux exemplaires par les deux parties. Le problème c'est que le guitariste n'est pas venu, prétextant que son beau frère était décédé le jour même (ou la veille), de plus, ce sont les musiciens accompagnant le violoniste qui nous l'ont annoncé, aucun contact, aucun appel téléphonique de l'agent de ce dernier, ce guitariste était très attendu par le public et certains étaient furieux, pensant que nous avons abusé de sa notoriété dans le seul but d'attirer le public, ce que nous avons démenti puisque nous avons un contrat signé dans lequel son nom est mentionné. Le montant total du cachet pour l'ensemble de la prestation est de 6824,65 €. Nous aimerions savoir comment évaluer le préjudice causé par le désistement du guitariste vedette, car, comme je vous l'ai signalé, nous sommes une petite association de bénévoles qui a du mal à réunir des subventions pour organiser ce petit festival qui a le mérite d'attirer un peu de monde dans le centre de la Bretagne, une région un peu oubliée par le tourisme et qui n'a pas besoin de ce genre de publicité négative. Dans l'attente des conseils et des éventuelles suggestions que vous pourriez nous apporter, je vous prie d'agréer nos sincères salutations.

Association Fest Jazz Chateaufort du Faou